

## - Accueils de Loisirs Enfance -

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR - annexe au dossier d'inscription -

Parents, vous avez la responsabilité de lire l'ensemble de ce document. Des évolutions de fonctionnement (*règles sanitaires, repas, etc.*) peuvent avoir lieu en cours de saison, auquel cas vous en serez informé.es par mail.

#### Article 1 - Posture et valeurs

Les Accueils de Loisirs de l'Espace Social et Culturel Du Diois (ESCDD) mettent tout en œuvre pour que nos actions :

- permettent aux enfants d'apprendre à vivre en société dans le respect, la solidarité et la tolérance,
- encouragent et satisfassent leur curiosité.

Pour ces raisons, il est préférable que votre enfant participe à une semaine complète lors des vacances scolaires ; nous serons également vigilants à ce que les réservations ne soient pas faites uniquement sur les journées de sorties.

L'ESCDD souhaite que les parents s'impliquent dans le fonctionnement des Accueils de Loisirs. Nous pourrions faire appel à eux pour d'éventuels coups de mains, rangement, covoiturage... en cours d'année. Des réunions et des temps d'échanges leur sont également proposés.

L'équipe d'animation organise pour les nouvelles familles plusieurs visites collectives dans l'année pour découvrir les locaux et les animateur.ices de l'Accueil de Loisirs Enfance de Die (pour connaître les dates et vous inscrire : [alsh@escdd.fr](mailto:alsh@escdd.fr)).

#### Article 2 - Adhésion et inscriptions ([Espace Famille](#) ou Accueil de l'ESCDD)

Nous pouvons accueillir les enfants **de 3 à 10 ans à Die** (s'ils n'ont plus besoin de couches et sont propres), **de 3 à 12 ans à La Motte-Chalancon / Rémuzat** et **de 4 à 12 ans à Luc-en-Diois**.

Votre enfant doit être à jour de son **adhésion (enfant : 5 € / famille : 15€)** qui est valable **du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août**.

Les inscriptions se font sur l'Espace Famille ou à l'Accueil de l'ESCDD (1<sup>er</sup> étage, aux horaires d'ouverture). A chaque nouvelle saison, il vous faudra nous transmettre à nouveau un **justificatif de vaccination** et un **dossier d'inscription** dûment remplis. Vous vous engagez par ailleurs à nous signaler tout changement de **coordonnées** au cours de l'année.

Les tarifs des activités dépendent de vos revenus (barème à 11 tranches). Vous devez dès lors nous fournir - au moment de la première inscription de la saison - un **justificatif de ressources** (attestation Quotient Familial CAF/MSA ou à défaut dernier avis d'impôts de l'ensemble des membres du foyer). Si vos revenus évoluent pendant l'année, merci de nous le signaler avant toute nouvelle inscription afin que les changements soient bien pris en compte.

#### Article 3 - Réservations ([Espace Famille](#) ou Accueil de l'ESCDD) + liste attente & annulations (mail)

Les réservations sont faites à la journée sur les 3 Accueils de Loisirs (Die, La Motte et Luc-en-Diois).

Le **règlement se fait à la réservation**, excepté pour les réintégrations de liste d'attente.

Une annulation de réservation ou une demande de mise en liste attente doit se faire obligatoirement par mail ([contact@escddd.fr](mailto:contact@escddd.fr) et [alsh@escdd.fr](mailto:alsh@escdd.fr) en copie), ou sur place auprès de l'Accueil.

Frais d'annulation :

- **25% de retenue** pour une annulation à plus de 14 jours
- **50% de retenue** pour une annulation entre 7 et 13 jours
- **100% de retenue** pour une annulation à moins de 7 jours

Le trop-perçu fera l'objet d'un avoir ou pourra être remboursé sur demande (fournir RIB). Remboursement complet sur justificatif médical uniquement. Dans tous les cas, nous vous remercions de signaler l'absence de votre enfant dès que possible, afin que nous puissions proposer une place à une autre famille en liste d'attente.

En cas de besoin (absence de l'enfant le jour-même, imprévu, etc.), vous pouvez contacter l'équipe de l'Accueil de Loisirs par téléphone (04.75.22.30.75 ou 06.45.95.46.36).

Les **aides aux vacances de la CAF de la Drôme** vous seront attribuées pour chaque journée complète où l'enfant a été présent (vacances scolaires uniquement). Cette aide est déduite du prix de journée lors de la réservation, mais en cas d'annulation payante ou gratuite de vos réservations, celle-ci sera calculée sur le prix de journée sans aide et un complément vous sera refacturé.

Les **bons MSA de la Drôme** peuvent être déposés sur l'Espace Famille ou envoyés à [alsh@escdd.fr](mailto:alsh@escdd.fr) pour être complétés par les responsables de la période. A vous ensuite de le transmettre à votre caisse pour remboursement.

Une facturation de régulation sera faite au début du mois ou en fin de période afin de prendre en compte les éventuelles modifications de réservation (réintégration liste d'attente, annulations, etc.).

## Article 4 - Fonctionnement, accueil et logistique

**Accueil de l'enfant entre 08h00 et 09h30 le matin / Départ entre 17h00 et 17h30 en fin de journée.**

Les enfants doivent être accompagnés **jusque dans les locaux** du site de l'Accueil de Loisirs et confiés à l'animateur.ice accueillant.e. La responsabilité de l'association s'arrête au départ de l'enfant de nos locaux.

**Les repas doivent être apportés dans des glacières ou poches isothermes**, chaque plat devant être placé dans une boîte alimentaire – de préférence en Pyrex - au nom de l'enfant (pas de poches plastiques). Le sac sera confié à l'animateur.ice dès son arrivée. Des modifications en cours d'année pourront avoir lieu selon la situation et les normes sanitaires en vigueur.

Les journées pique-nique (mardi et vendredi à Die / jeudi à Luc et La Motte), il faut prévoir : un **pique-nique** (type sandwich) + une **bouteille d'eau d'1L min.** Nous fournissons le goûter tous les jours.

Les Accueils de Loisirs déclinent toute responsabilité concernant la perte ou le vol des effets personnels des enfants (bijoux, vêtements, jouets,...).

## Article 5 - Autorisations / Informations

En communiquant mon numéro d'allocataire, j'autorise le personnel habilité par la CAF à consulter certaines informations de mon dossier d'allocations familiales (adresse, composition familiale, quotient familial).

En communiquant mon adresse mail, je consens à être contacté par l'ESCDD pour les besoins liés à l'inscription (envoi factures, infos parents, etc.).

## Article 6 - Barèmes tarifaires

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Quotient	0 250	251 375	376 500	501 625	626 750	751 875	876 1000	1001 1250	1251 1500	1501 2000	2001 9999
Tarif JOURNÉE + REPAS (mercredis Die uniquement)	8,50 €	9,40 €	10,40 €	11,60 €	13,00 €	14,60 €	16,50 €	18,70 €	21,30 €	24,30 €	28,00 €
Tarif JOURNÉE (vacances scolaires tous sites)	7,50 €	8,30 €	9,20 €	10,20 €	11,40 €	12,80 €	14,40 €	16,30 €	18,50 €	21,10 €	24,20 €

## Article 7 - Calendrier ouverture réservations 2024-25

MERCREDIS À DIE			
Accueils	Die	INSCRIPTIONS à la période	RÉSERVATIONS des journées (dès 14h)
Journée	mercredi 11 septembre → mercredi 18 décembre	lundi 19 août	lundi 19 août
	mercredi 8 janvier → mercredi 2 juillet		lundi 4 novembre

VACANCES SCOLAIRES (ouvertures des accueils sous réserve de réservations de journées et d'encadrement suffisants)					
Accueils	Die	Luc en Diois	La Motte Chalancon	INSCRIPTIONS à la période	RÉSERVATIONS des journées (dès 13h)
AUTOMNE	lundi 21 oct. → jeudi 31 octobre	lundi 21 → vendredi 25 octobre	Fermé	lundi 19 août	lundi 30 sept.
FIN ANNÉE	lu. 23 & ma. 24 déc. + je. 2 & ve. 3 janv.	Fermé	Fermé		lu. 30 sept. → <del>ve.</del> 15 nov.
HIVER	lundi 24 février → vendredi 7 mars	lundi 24 → vendredi 28 février	Fermé	lundi 3 février	lundi 10 février
PRINTEMPS	mardi 22 → mercredi 30 avril	mardi 22 → vendredi 25 avril	Fermé		lundi 31 mars
SÉJOURS	(lieux et dates fixés au printemps)			lundi 5 mai	lundi 19 mai
ÉTÉ	lundi 7 juillet → vendredi 29 août	mardi 15 juillet → vendredi 8 août	mardi 15 juillet → vendredi 8 août		lundi 2 juin